

INTERCOMITES – 1 & 2 JUILLET 2017



Informations sportives

★ Un dossier sportif complet vous sera remis à votre arrivée sur le lieu de compétition.

ATTENTION : Le nombre d'équipes présentes ne peut excéder 32 (rappel : 18 comités de la zone pouvant présenter 2 équipes). Au cas où cette limite serait dépassée, un tirage au sort entre les équipes 2 des comités serait effectué dès clôture des inscriptions. Cependant, une seule équipe par ligue pourrait être retirée de la compétition (Ce cas de figure, ne s'est jusqu'à maintenant jamais présenté)

★ Chaque équipe est composée de 8 joueurs et joueuses (1 poussin, 1 poussine, 1 benjamin, 1 benjamine, 1 minime garçon, 1 minime fille, 1 cadet et 1 cadette) et d'au maximum 2 conseillers. Les noms des 10 personnes composant l'équipe devront figurés sur la fiche d'inscription.

★ Les équipes sont constituées de manière identique pour l'ensemble de la compétition. Aucun changement ne peut avoir lieu entre l'équipe 1 et l'équipe 2, dès que les compositions d'équipes seront confirmées sur place.

★ Les comités peuvent, de leur propre initiative, placer un joueur(se) dans une catégorie supérieure.

★ Les 8 équipes placées aux 8 premières places de la saison dernière, seront les têtes de série pour la première phase.

★ La rencontre opposant deux comités se déroulera sur 2 tables – les parties s'engageant dès qu'une table se libère. Toutes les parties se disputent.

★ L'ordre du déroulement des parties sera annoncé par le J.A. avant chaque tour (exemple cadets(tes), poussin(e)s, benjamin(e)s, minimes G e F). Cet ordre sera le même pour toutes les rencontres de ce tour. Il sera modifié d'un tour sur l'autre.

★ Des balles en plastique de couleur blanche seront fournies pour la compétition

★ **Le règlement complet de l'épreuve est fourni avec le dossier d'inscription.** Toute inscription suppose l'adhésion au présent règlement.

★ A l'attention des délégués et entraîneurs, **une réunion d'information**, avec le juge arbitre et le responsable de l'épreuve, est programmée à **12h00**.

★ La réunion des arbitres se déroulera à **12h15**. **La présence de tous est obligatoire.**

Informations administratives

★ Des dossiers complets seront remis aux cadres, à leur arrivée.

★ Tous les participants doivent se présenter au Palais Omnisports Joseph Claudel – 12 rue du 12^{ème} RI d'artillerie à Saint Dié
Accueil assuré, à partir de 10h30, le samedi 1^{er} juillet.

★ La fiche d'engagement est à adresser au secrétariat de la Zone pour le 6 juin 2017 dernier délai.
(catherine.b.c@litt.fr)

★ Les repas et l'hébergement peuvent être réservés par le biais de la fiche jointe directement auprès de l'organisateur.

★ En cas de non présence de l'arbitre, il sera facturé à la délégation, en plus du coût de restauration, l'indemnité d'arbitrage du remplaçant fourni par l'organisateur, ainsi qu'une pénalité de 100€.

**Le secrétariat de la Zone reste
à votre disposition pour tout
renseignement
complémentaire.**